



Vue d'ensemble du programme

Nous comprenons que chaque situation est unique. Par conséquent, chaque demande reçue dans le cadre du programme est analysée au cas par cas. Pour obtenir plus de précisions sur les critères d'admissibilité ou de l'aide pour remplir cette demande, veuillez communiquer avec nous au 1-866-906-6006.

Financé par le ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du gouvernement du Manitoba, le Programme d'adaptation de domicile pour les aînés du Manitoba fournit du financement pour permettre aux aînés confrontés à des obstacles dans leur domicile d'acquérir des appareils de base essentiels ou de faire réaliser des travaux d'adaptation.

L'objectif du programme est de créer des espaces de vie accessibles et sans obstacle où les aînés à revenu faible ou modeste, et qui vivent avec une maladie ou une limitation fonctionnelle, peuvent réaliser des activités de base de la vie quotidienne (manger, se laver, aller aux toilettes, effectuer des transferts et se déplacer), ou bien, peuvent entrer et sortir de leur domicile pour accéder à des soins médicaux essentiels et à des services communautaires de façon sécuritaire, autonome et digne.

Les demandes seront classées par ordre de priorité en fonction de l'évaluation qui sera faite des besoins du demandeur.

Pour être admissible, un demandeur doit :

- être un résident permanent du Manitoba
- être âgé de 65 ans ou plus
- avoir un revenu de ménage net inférieur à 60 000 \$
- avoir une maladie ou une limitation permanente, continue ou récurrente, qui entrave la mobilité et entraîne des restrictions importantes dans les activités de la vie quotidienne (manger, se laver, aller aux toilettes, effectuer des transferts, se déplacer), ou

pour entrer et sortir de son domicile pour accéder à des soins médicaux essentiels ou à des services communautaires.

S'il est admissible, le demandeur peut faire une demande pour recevoir :

- une aide financière allant jusqu'à 5 000 \$ tous les trois ans pour se procurer des solutions d'accessibilité de base essentielles (plafond cumulatif à vie de 15 000 \$).
- une aide financière allant jusqu'à 6 500 \$ tous les trois ans pour se procurer des solutions d'accessibilité de base essentielles si le demandeur habite dans une zone rurale ou éloignée du Manitoba (plafond cumulatif à vie de 15 000\$).
 - Pour être considéré comme un habitant d'une zone rurale ou éloignée du Manitoba, le demandeur doit habiter au nord du 53^e parallèle de latitude ou dans une région de la province située à l'est du lac Winnipeg, au nord de la latitude 51°12'.

Liste d'appareils admissibles	Liste d'appareils non admissibles
• Rampes modulaires • Plates-formes élévatrices intérieures et extérieures, monte-escaliers et dispositifs de levage/transfert • Dispositifs d'élévation • Barres d'appui murales et barres de sécurité pour baignoire • Fonctionnalités d'accessibilité pour les gros appareils ménagers permettant à une personne de les utiliser en toute sécurité • Douche portable accessible en fauteuil roulant	• Rampes en bois ou en béton • Achat d'une maison • Lits d'hôpitaux • Barres d'appui avec ventouses • Baignoires à accès facile • Bains à remous, piscines, équipement d'exercice • Dispositifs d'aide à la mobilité, équipement respiratoire et de dialyse • Appareils électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières, micro-ondes, climatiseurs, etc.)

Liste d'appareils admissibles	Liste d'appareils non admissibles
- Dispositifs de régulation des conditions ambiantes, par exemple pour faire fonctionner des appareils, allumer ou éteindre les lumières et les ordinateurs, faciliter l'usage d'un téléphone, ou pour ouvrir, fermer ou verrouiller les portes - Réparations effectuées sur des dispositifs électriques ou alimentés par pile qui sont financés par le présent programme	
Liste d'adaptations admissibles	Liste d'adaptations non admissibles
- Élargissement des portes et/ou remplacement des portes conventionnelles par des portes coulissantes ou pliantes - Réaménagement des salles de bains pour permettre une utilisation sécuritaire - Douches sans seuil – Remarque : Lorsque des modifications de salle de bains sont nécessaires, mais que la structure de la salle de bain ne peut pas accueillir une douche sans seuil, le programme ne financera que l'achat d'équipement transférable (p. ex., une douche portable)	- Adaptations faites dans des maisons nouvellement construites (c'est-à-dire des bâtiments ou des structures qui sont entièrement neufs et n'ont jamais été habités) - Rénovations ou réparations d'une maison - Construction de pièces supplémentaires - Une terrasse qui ne fait pas partie intégrante d'une rampe d'accès ou d'un dispositif de levage acheté par le programme - Une deuxième entrée ou sortie accessible

Liste d'appareils admissibles	Liste d'appareils non admissibles
<i>accessible en fauteuil roulant), conformément aux recommandations d'un ergothérapeute</i> • Trousse d'accès latéral surbaissé pour bain • Réaménagement, abaissement ou élévation de l'équipement de cuisine et des armoires	• Améliorations esthétiques d'une maison • Adaptations dans un logement faisant l'objet d'un contrat de location (c'est-à-dire mettant en cause des propriétaires et des locataires, qui peuvent être des particuliers ou des sociétés de gestion immobilière)

Notes importantes :

- Pendant l'installation d'appareils ou la réalisation de travaux d'adaptation, si des problèmes surviennent tels que, sans toutefois s'y limiter, des dégâts d'eau, de la moisissure, des champignons, des termites, des éléments non conformes au code de construction provincial ou aux normes de sécurité, des problèmes électriques ou de plomberie, ceux-ci relèvent de la responsabilité du propriétaire, et non du programme de financement.
- Toutes les demandes relatives à des dispositifs de levage extérieurs et des rampes extérieures (où du béton doit être coulé) ne seront acceptées que d'avril à octobre.
- Une trousse d'accès latéral surbaissé pour bain est habituellement considérée comme un appareil qui est admissible dans le cas d'un logement loué si le propriétaire en permet l'installation. Toutefois, si la modification de certains bains (comme les bains jacuzzi) exige des travaux plus importants et/ou le réaménagement de la plomberie, ces bains ne seront admissibles que si le demandeur de la modification est propriétaire de l'habitation.



Documents requis pour faire une demande de financement

- 1) Une preuve de revenu acceptable
- 2) Une lettre d'évaluation d'un ergothérapeute OU le formulaire Vérification de la condition/limitation
- 3) Des devis pour les dispositifs ou les travaux d'adaptation
- 4) Une preuve de propriété immobilière (uniquement pour les projets de rénovation)
- 5) Un formulaire de demande

Remarque : Assurez-vous que la demande est complète et que toutes les informations pertinentes sont jointes à la demande. Le programme peut traiter les demandes en fonction des besoins démontrés par le demandeur.

1) Preuve de revenu acceptable

Les personnes suivantes doivent fournir un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (pour la plus récente année d'imposition) :

1. Le demandeur
2. Le conjoint marié ou de fait, ou le partenaire de vie du demandeur

ET uniquement si la demande concerne l'adaptation d'une maison :

3. Tous les propriétaires figurant sur l'avis de taxes foncières

N'envoyez pas de documents originaux, car ils ne peuvent pas vous être retournés.

Supprimez ou caviardez les numéros d'assurance sociale (NAS) de tous les documents soumis.



2) Lettre d'évaluation d'un ergothérapeute OU formulaire Vérification de la condition/limitation

Toutes les lettres rédigées par un ergothérapeute doivent contenir les informations suivantes. Vous pouvez aussi remplir le formulaire Vérification de la condition/limitation qui se trouve sur le site : www.marchofdimes.ca/shhs.

- La maladie ou la limitation du client;
- Le(s) principal(aux) dispositif(s) d'aide à la mobilité que le client utilise dans son habitation;
- Une description de la façon dont sa maladie ou sa limitation affecte sa capacité à accomplir de manière indépendante les activités de la vie quotidienne comme manger, se laver, aller aux toilettes, effectuer des transferts et se déplacer;
- Les recommandations relatives à des appareils ou à des travaux d'adaptation, et des explications sur la façon dont ces éléments élimineront le(s) obstacle(s) à l'intérieur de l'habitation;
- Les mesures de soutien internes et externes (personnes ou services) qui sont offertes au client;
- Si la demande concerne des adaptations, il faut inclure une liste détaillée des appareils qui ont été mis à l'essai et des raisons pour lesquelles ils n'étaient pas appropriés. Les appareils sont souvent la solution la plus simple pour éliminer les obstacles dans une habitation. Ce n'est qu'en dernier lieu que l'on envisagera d'effectuer des travaux d'adaptation majeurs dans une maison.
- Si la demande concerne l'obtention de financement pour mettre en place des adaptations ailleurs qu'au niveau principal de la maison, il faut inclure une description des procédures qui permettront au client d'utiliser les escaliers en toute sécurité et de manière autonome pour accéder aux adaptations situées à un autre niveau de la maison. Il faut aussi ajouter à la demande un plan qui abordera le changement de niveau à l'intérieur de la maison, ainsi qu'un plan à

long terme expliquant ce que fera le client lorsqu'il ne pourra plus utiliser les escaliers.

Pour trouver un ergothérapeute, demandez à votre médecin de famille ou contactez l'Agence de santé régionale ou de soins à domicile de votre région. Pour plus d'information, téléphonez au service d'accueil des soins à domicile au 204-788-8330. Le site Web de la Manitoba Society of Occupational Therapists (<https://msot.mb.ca/finding-ot-services/>) fournit des liens et des renseignements qui permettent d'entrer en contact avec un ergothérapeute au Manitoba et de comprendre ce qu'est l'ergothérapie.

3) Devis pour des appareils	3) Devis pour les adaptations d'habitations
Un devis est requis. Les devis doivent provenir d'un fournisseur de matériel médical enregistré, d'un fournisseur d'équipement ou d'un vendeur de matériel médical choisi par le demandeur. <i>Tous les fournisseurs doivent être en mesure de recevoir le paiement par transfert électronique de fonds (TEF).</i> Les devis doivent comprendre les renseignements suivants : • Le nom, l'adresse, et les coordonnées du fournisseur • Une ligne distincte pour tous les appareils requis, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables	Deux devis concurrentiels sont requis, détaillant l'étendue et le coût des travaux demandés. <i>Tous les devis pour les travaux de construction doivent inclure les certificats émis par la Commission des accidents de travail qui ont été fournis par les personnes qui effectuent les travaux. Tous les entrepreneurs doivent être en mesure de recevoir le paiement par transfert électronique de fonds (TEF).</i> Les devis doivent comprendre les renseignements suivants : • Le nom, l'adresse, et les coordonnées de l'entrepreneur • Une description détaillée du projet avec des détails sur le travail à effectuer et les matériaux à utiliser



Demande pour le Programme d'adaptation de domicile pour les aînés du Manitoba

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Une ligne distincte pour les frais de main-d'œuvre et les taxes applicables• Une ligne distincte pour les frais de livraison et les taxes applicables• Une description précise de toutes les garanties | <ul style="list-style-type: none">• Une ligne distincte pour les frais de permis applicables, le cas échéant• Une ligne distincte pour chaque produit commercial fourni, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables• Une ligne distincte pour tous les matériaux nécessaires, la quantité, le coût unitaire et les taxes applicables• Une ligne distincte pour tous les sous-traitants dont les services seront requis, avec le coût et les taxes applicables• Une ligne distincte pour les frais de main-d'œuvre et les taxes applicables• Une description précise de toutes les garanties• Un horaire de travail, comprenant les dates de début et de fin des travaux• Les noms des responsables du nettoyage à la fin des travaux |
|--|---|



4) Preuve de propriété immobilière (uniquement pour les adaptations d'habitations)

Tous les demandeurs qui sollicitent du financement pour adapter une habitation doivent soumettre le document suivant :

- L'avis de taxes foncières le plus récent pour l'habitation en cours d'adaptation.

De plus :

1. Si vous êtes propriétaire d'une unité dans un immeuble en copropriété, vous devez inclure une lettre du conseil d'administration de votre immeuble en copropriété qui approuve votre projet.
2. Si le demandeur n'est pas propriétaire de l'habitation (son nom n'est pas indiqué sur l'avis de taxes foncières), le propriétaire de l'habitation doit fournir une lettre qui confirme qu'il autorise la réalisation du projet.

5) Demande

Le « demandeur » est la personne atteinte d'une maladie ou d'une limitation fonctionnelle. Idéalement, c'est le demandeur qui devrait répondre aux questions du formulaire de demande, mais une autre personne peut aussi y répondre en son nom. Veuillez remplir un formulaire par demandeur.

Vous faites une demande pour :

☐ Du financement pour un ou des appareil(s)

☐ Des travaux d'adaptation dans une habitation

Au sujet de votre habitation :

1. Votre habitation :

☐ vous appartient ☐ est louée ☐ appartient à un membre de votre famille



2. Si votre habitation est louée, avez-vous l'autorisation du propriétaire pour installer le ou les appareil(s) demandé(s)? ☐

Oui ☐ Non ☐ Sans objet

3. Type d'habitation :

☐ Bungalow ☐ Avec section arrière surélevée (back split) ☐
Avec section latérale surélevée (side split) ☐ À deux étages ☐
Maison en rangée ☐ Copropriété
☐ Maison mobile ☐ Appartement ☐ Autre :

Quel(s) type(s) de dispositif(s) d'aide à la mobilité utilisez-vous actuellement? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

☐ Canne ☐ Attelles/Béquilles ☐ Quadriporteur ☐

Déambulateur à roues

☐ Fauteuil roulant manuel ☐ Fauteuil roulant électrique

☐ Autre : _____

Est-ce que votre maladie ou limitation, ou demande d'adaptation est le résultat (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

D'une blessure subie en milieu de travail : ☐ Oui ☐ Non

D'une collision impliquant un véhicule à moteur : ☐ Oui ☐ Non

Renseignement sur le demandeur :

Ces informations nous aident à déterminer le meilleur moyen de vous contacter concernant votre demande.

Date de naissance :

____ / ____ / ____
mm jj aaaa

Prénom :

Nom préféré (s'il est différent) :

Nom de famille :

Pronoms :

Demande pour le Programme d'adaptation de domicile pour les aînés du Manitoba

Adresse postale:	
Ville et code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
État civil :	
Mode(s) de communication souhaité(s) :	
☐ Courriel ☐ Appel téléphonique ☐ Uniquement par la poste ☐ Ne communiquez pas avec moi	
Personne-ressource	
Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir le nom d'une personne-ressource. Cette personne pourra parler en votre nom, et nous <u>ne</u> vous contacterons <u>pas</u> au sujet de votre demande. Vous reconnaissez qu'en indiquant le nom d'une personne-ressource ci-dessous, vous ne recevrez aucune information ou correspondance concernant le résultat de votre demande.	
Prénom :	
Nom de famille :	
Pronoms :	
Relation de la personne-ressource avec le demandeur :	
Adresse postale :	
Ville et code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
Communiquez avec moi des façons suivantes :	
☐ Courriel ☐ Appel téléphonique ☐ Uniquement par la poste	



Autorisations

J'accepte que la Marche des dix sous du Canada communique avec moi pour les raisons suivantes :

(cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- ☐ Collecte de fonds : Pour communiquer avec moi afin que je fasse un don à la Marche des dix sous du Canada.
- ☐ Sondage : Pour obtenir une rétroaction au sujet des services que je reçois de la Marche des dix sous du Canada.
- ☐ Sondage d'opinion et recherche : Pour solliciter mon avis sur les services ou les politiques qui touchent les personnes en situation de handicap.
- ☐ Recevoir de l'information : Pour recevoir des nouvelles, pour m'informer sur de nouveaux services ou de nouvelles occasions qui peuvent m'intéresser, mais qui proviennent de sociétés, d'organismes ou de fournisseurs de services tiers.
- ☐ Bénévolat : Pour me proposer des occasions de bénévolat.
- ☐ Ne communiquez pas avec moi.



Protection (confidentialité) des renseignements personnels du demandeur

Objectif

La Marche des dix sous du Canada (MDSC) recueille des renseignements personnels à diverses fins, y compris pour la prestation de services, la collecte de fonds, la gestion de la qualité, la recherche, la facturation et la satisfaction d'exigences légales et réglementaires.

La MDSC utilise plusieurs mesures de sécurité pour protéger les renseignements personnels et assurer leur confidentialité. Elle ne communiquera aucun renseignement personnel à des tiers, sauf si cela est directement lié à la prestation ou à l'amélioration des services qu'elle fournit, ou si une loi canadienne l'exige.

Les renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires pour atteindre les objectifs fixés seront détruits, effacés ou anonymisés. La MDSC possède des lignes directrices et des procédures pour empêcher l'accès non autorisé aux données et régir la destruction des renseignements personnels.

La politique complète de protection (confidentialité) des renseignements personnels de la MDSC est disponible sur le site Web de la MDSC ou sur demande. N'hésitez pas à communiquer avec le Bureau de la protection des renseignements personnels de la MDSC à privacy@marchofdimes.ca si vous avez d'autres questions ou préoccupations au sujet de la protection de votre vie privée.



Consentement

Je comprends bien les raisons pour lesquelles la Marche des dix sous du Canada (MDSC) a demandé mes renseignements personnels, et je consens à ce que la MDSC utilise mes renseignements personnels aux fins indiquées. De plus, je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment, sous réserve des exigences légales ou contractuelles auxquelles je suis assujetti(e) et d'un préavis raisonnable, et que la MDSC m'informera des implications d'un tel retrait.

Signature du demandeur :

Date :

____ / ____ / ____
mm jj aaaa

OU si le formulaire est signé par une autre personne que le demandeur, écrivez votre nom au complet ci-dessous :

(Prénom et nom de famille)

☐ J'atteste que je suis le procureur/mandataire spécial du demandeur.

Faites parvenir votre demande remplie et signée, ainsi que vos documents justificatifs, au Programme d'adaptation de domicile pour les aînés du Manitoba.

Les demandes de financement incomplètes ne seront pas traitées. Nous tenterons de communiquer une seule fois avec le client ou la personne-ressource indiquée pour obtenir les renseignements manquants.

Adresse postale :

La Marche des dix sous du
Canada
595 Bradley Ave, Unit 202
London, ON N6E 3Z8

Télécopieur :

1-866-906-5996

Courriel :

SHHS@marchofdimes.ca